

20120116_DL_03

OBJET :

Budget annexe –
contributions au
remboursement des
échéances d'emprunt

Date de convocation :
6 décembre 2011

Date de séance :
16 janvier 2012

Date d'affichage :
23 janvier 2012

Membres en exercice : 37

Membres présents : 19

Membres votants : 19

ABSENTS et VOTE : cf. PVS

Adoptée à la majorité
42 voix POUR
6 voix CONTRE

Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille douze, le 16 janvier à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel BEAUPERE, Stéphane BRUNEL, Michel CAPON, Daniel CARPENTIER, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, François DURIEUX, Sébastien HARDY, Olivier JARDE, Patrice LETALLE, Dominique MAGNIER, Serge OLIVIER, Daniel PROUILLE, Gérard PRUVOT, Jean-Claude RENAUX, Jean-Pierre TETU, Michel WATELAIN, Jean-Marc WISSOCQ.

Secrétaire de séance : Claude DEFLESSELLE

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le budget primitif 2012
- Vu les échéances du remboursement des emprunts d'un montant total de 2 289 342,82€ pour 2012, dont 2 206 521,82€ à la charge du Département de la Somme et d'Amiens Métropole

DELIBERE

ARTICLE 1 – Somme Numérique a emprunté 31 693 021€ entre 2004 et 2007 pour la création du réseau structurant en fibre optique. La répartition du remboursement jusqu'à la fin des échéances de ces emprunts a été arrêté à 83,18% pour le Département de la Somme et 16,82% pour Amiens Métropole. Par conséquent, les contributions pour l'exercice 2012, en couverture de ces annuités d'emprunt sont approuvées comme suit :

Amiens Métropole	315 638,13	16,82%
Conseil Général de la Somme	1 560 926,28	83,18%
TOTAL contributions 2012	1 876 564,41	

ARTICLE 2 – Somme Numérique a emprunté en 2009, 775 000€ pour l'extension du réseau structurant sur le Nord-Ouest du département et en 2010, 3 000 000€ pour la couverture des zones blanches, pour le compte du Département. La contribution pour l'exercice 2012 du Département de la Somme en couverture de ces annuités d'emprunt est de 329 957,41 €.

ARTICLE 3 – Afin de tenir compte de l'importance de la contribution du Département qui s'élève globalement à 1 890 883,69€, cette somme sera prélevée par l'émission de 3 titres de recette selon l'échéancier du remboursement des emprunts : 630 295€ au 29 février 2012 puis au 15 avril 2012 et 630 293,69 au 15 juillet 2012.

ARTICLE 4 - Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

